

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 3 juin 2025

Délibération  
n°76 -2025  
Point 4.6.4

**Point 4.6.4 de l'ordre du jour**  
**Tarifs Widaf – Faculté des langues**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Afin de répondre aux besoins des étudiants, la cellule de certifications en langues de la Faculté des langues souhaite organiser au cours de l'année universitaire 2024-2025 des sessions de certifications WIDAF de niveaux A2 à C2 aux formats papier et digital. Les tarifs sont fixés par la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI).

Ces tarifs divergent en fonction du format des épreuves (papier ou numérique) et du nombre de modules passés (2 ou 4). La cellule de certifications en langues percevra les frais d'inscription et reversera la totalité à la CFACI.

Les tarifs sont les suivants :

		<b>Format papier</b>	<b>Format digital</b>
<b>Certification WiDaF®</b> niveaux A2 à C2	<b>QCM et Mises en situation professionnelle</b>	120€	120€
<b>Compréhension écrite &amp; orale</b>	<b>QCM</b>	90€	80€
<b>Expression écrite &amp; orale</b>	<b>Mises en situation professionnelle</b>	105€	95€

Le 6 mai 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 38 voix pour.

**Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs widaf – Faculté des langues.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

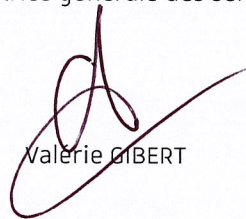
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## du conseil de la Faculté des langues

Séance du 3 février 2025

### 1) Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 25 novembre 2024

Votes favorables : 19 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2) Calendrier 25-26 et dérogations

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Le calendrier 2025-26 et les dérogations sont approuvés à l'unanimité.

### 3) Convention et tarifs Widaf

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
La convention et les tarifs Widaf sont approuvés à l'unanimité.

Le 4 février 2025

  
Le Doyen  
Thomas MOHNIKE  
Faculté des langues  
Doyen

